

Blagnac, questions d'histoire **60**

Revue Semestrielle d'histoire locale - novembre 2020

Plans
de Blagnac
XIX^e siècle

p.1

Les Trappistines
de Blagnac
Entrer au couvent

p.11

Le Blagnac
Billard
Club

p.24

La
géothermie

p.36

La Cie/créature
Les Irréels

p.48



Traceuse de Chemins - Traceuse_2©Marc-Mesplie-photographe

30^e anniversaire
de la revue
1990-2020

Plans de Blagnac au XIX^e siècle

par Suzanne Béret

Deux plans montrent la configuration du village de Blagnac au XIX^e siècle : le premier vers 1809, le second une soixantaine d'années plus tard. Même différents et espacés dans le temps, l'un et l'autre ont pour origine une décision législative de Napoléon 1^{er}.

LE CADASTRE PARCELLAIRE

Le plus ancien des deux plans blagnacais fait partie du cadastre parcellaire projeté par Napoléon 1^{er} avec la loi du 15 septembre 1807 complétée par un règlement impérial du 27 janvier 1808. Voulant imposer à chacun de façon équitable la contribution foncière créée en 1790 par l'Assemblée Constituante et déçu par les méthodes précédentes notamment celle dite « de masses de culture » c'est-à-dire leur nature (blé, pré, forêt...), il décide de « faire procéder au dénombrement général des terres dans toutes les communes de l'Empire ». Sous l'impulsion du Ministre du Trésor, Mollien, les arpenteurs-géomètres, toute nouvelle profession, se mettent au travail. Mesurer la superficie de la totalité des parcelles de propriété pour en fixer les limites et les évaluer demande bien plus que le délai de huit années imaginé par l'Empereur. Les derniers arpentages se termineront seulement vers 1850.

Description générale

Ce cadastre parcellaire dit « napoléonien » dote l'administration des finances d'un document fiscal fiable et rationnel. Il tient compte des biens bâtis avec le nombre de portes et fenêtres et non bâtis de chaque contribuable. Au besoin, il peut également servir en justice pour prouver la propriété, la protéger et ainsi éviter les procès. À Blagnac, calqué sur les plans du XVIII^e siècle établis vers 1780 et non vers 1740 comme admis à tort (1), ce cadastre aurait dû être levé rapidement mais les limites de la commune ayant posé problème (2), il n'est achevé qu'en 1809. Semblable à tous les autres en France, il présente d'abord un « tableau d'assemblage » à l'échelle de 1/10000 couvrant tout le territoire communal avec indication des sections dont le nombre varie suivant l'importance de la ville ou du village (voir page 2).

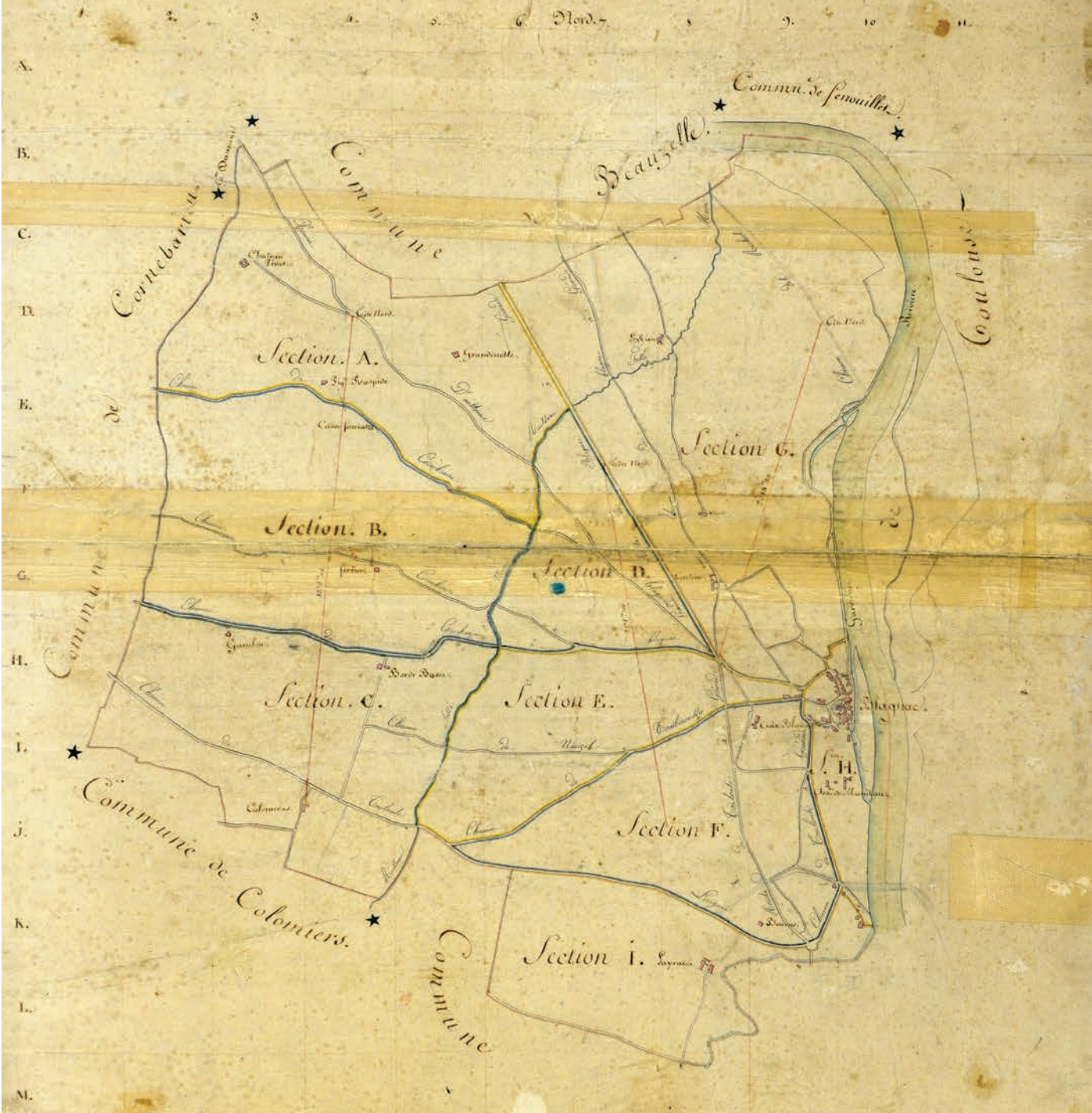
Blagnac en compte neuf à l'échelle de 1/2500, portant le nom de la ferme la plus importante : Grand Noble, Cassagna, Colomeras, Baradels, Nauzes, Peyrous, Uzou, village et Layrac. L'en-tête de chaque « plan » s'intitule « Atlas parcellaire de la commune de Blagnac » suivi du nom de la section et de sa lettre correspondant à celle du tableau. Celle dite « Cassagna » compte le plus de fermes (voir page 3).

La première page donne des indications sur ses auteurs : « Levée en exécution de l'Instruction de son Excellence le Ministre des Finances du 1^{er} xbre 1807, exercice 1809, composé de neuf sections formant autant de plans. Levé par M. Brigaudin, Géomètre de 1^{re} Classe, sous l'Inspection de M. Belloc, Ingénieur Vérificateur, pendant la Gestion de M. Toulouse, maire de cette commune ». (Texte reproduit à l'identique)

Département
 de la Haute Garonne
 Arrondissement de Toulouse. Canton de l'ouest.
Allas Parcels de la Co. de Blagnac

Sous l'Exécution de l'Instruction de Son Excellence le Ministre des Finances du 12 Août 1807.
 Dressé de neuf sections formant autant de Plans.
 Sur les lieux par M. Bergaudin Garatier de premier Classe sous l'inspection de M. de Lamoignon de Lamoignon
 Propriété cadastrale d'après le système de M. Coulonze Membre de la dite Commune

Echelle du 1/10,000





Le village lui-même

La section H intéresse particulièrement notre sujet puisqu'entièrement consacrée au village. Ce plan comparé à celui du siècle précédent s'avère peu différent. Seule la propriété du seigneur a disparu pour laisser la place aux maisons des héritiers de Bernard Marquet qui l'avait achetée en 1793.

Normalement une matrice cadastrale avec la liste des propriétaires et « leur adresse » : rue ou lieux-dits, accompagne et précède la levée d'un cadastre. Dans le cas présent, aux archives municipales de Blagnac ne se trouve que celle concernant les propriétés bâties. Mais, comme la majorité des maisons se concentre dans le village, ce document présente un intérêt appréciable. Il donne la liste de toutes les parcelles numérotées de 10 à 359, leur emplacement : « à la fontcouverte... à la grande rue du village... à la rue de l'Oratoire... à garonne etc. », le nom et parfois le surnom du propriétaire avec sa profession : « BÉGUÉ Jean-Jacques dit l'Anglais, DEBAX Gervais dit Sourdet... ; PAPEYRE Antoine pêcheur, ROUY Gervais menuisier, RIVET Jean cordonnier, CRISTOPHE Bernard tailleur, SAMAZAN Jean brassier, ROCOLE Jean fournisseur... ». La nature de ces bâtiments ne change qu'une fois pour passer de « maison » à « moulin » appartenant au Général Compans, même son « château » porte la même mention toutefois il est le seul sur tout le territoire blagnacais en classe 1 avec un revenu imposable de 240 (cela montre son importance). Dans le village, uniquement la maison (numérotée 102) de M. Cabissol, avoué à Toulouse, rue de l'Oratoire peut prétendre à la classe 2 comme « Montplaisir », section F dite des Peyrous ou « Rieu » section G dite d'Uzou. Dans la Grande rue, l'emplacement de la nouvelle mairie se trouve au numéro 258 nommé « communal » et le domicile de François Cantayre, le premier maire, au 201. Sa maison en classe 5 avec ses 5 portes et fenêtres a plus de valeur que la mairie : revenu imposable pour lui 36 et seulement 24 pour la commune (voir page 5).

Même si ce n'était pas son but, ce cadastre parcellaire offre une vue complète du village de Blagnac au début du XIX^e siècle avec encore les remparts et les deux portes.



Plan du XVIII^e



Plan de 1809

à la grande rue de ce village	191	Tijes ven. Est. à id	id	5	36.	12
id	195	Bonnecarrere ju. lair Vermar. id	id	5	36.	6
id	196	Jiscarol ju. à id	id	7	12.	
id	197	Coutayre ju. à id	id	7	12.	
id	198	Debax ju. f. à id	id	4	60.	10
id	201	Coutayre ju. f. à id	id	5	36.	5
id	202	Labont ju. f. à id	id	5	36.	5

à la grande rue de ce village	253	Bienyres ju. f. à id	id	6	24.	
id	255	Bosc bilaira ju. à id	id	5	36.	5
id	258	Communal id	id	6	24.	4
id	259	Pratide ju. f. à id	id	7	12.	
id	261	Caumon ju. f. à id	id	6	24.	4
id	262	Caumonville ju. f. à id	id	6	24.	3
au Crui de la roche de Pratide	263	Cravier ju. f. à id	id	7	12.	
id	265	Debax ju. f. à id	id	7	12.	3

D'une manière générale, outre sa valeur artistique, il a servi de base à notre cadastre actuel avec rénovation : loi du 16 avril 1930, mise à jour : décrets des 4 janvier et 30 avril 1955, remaniement : loi du 18 juillet 1974...

LE PLAN D'ALIGNEMENT

Continuant à aménager le territoire, l'Empereur Napoléon 1^{er} promulgue la loi du 16 septembre 1807 sur la sécurité et la salubrité des villes et surtout sur l'ensemble des travaux publics à réaliser (assèchement des marais, routes, ponts...). Partisan des voies rectilignes et des longues perspectives, Napoléon, dans l'un des articles de cette loi, prescrit « à toutes les communes dépassant 2000 habitants de se doter d'un plan général d'alignement ». Cette idée n'est pas nouvelle déjà le 16 décembre 1607 un Édit d'Henri IV et de Sully vise à interdire « toute avancée, saillis... sur la voie publique » et règle « les fonctions et les droits de l'agent voyer ». Mais en cette année 1807, elle revêt un caractère plus impérieux pour moderniser les villes dans le respect de l'espace public et de la propriété individuelle. Elle concerne « l'ouverture de nouvelles rues ou l'élargissement des anciennes qui ne font pas partie d'une grande route, elle indique dans chacune la ligne que les façades ne peuvent pas dépasser ». Les maires en auront la responsabilité « après avoir soumis le projet à l'approbation du préfet ». Dès 1837, les députés décident d'étendre cette obligation à toutes les communes. Comme pour l'élaboration du cadastre, cette réalisation prend du temps pour les villes et plus encore pour les villages

À Blagnac

Pour celui de Blagnac, qui compte, à l'époque, 1500 habitants dans sa partie agglomérée et environ 1700 en tout, la question ne se pose qu'en 1855 par un courrier de la préfecture. Le 10 avril, le maire, Jean Rocolle, reçoit une lettre dont il fait part aux conseillers. Dans celle-ci, le préfet informe le conseil municipal qu'il « renvoie le plan d'alignement des alentours de l'église paroissiale (3) » avec les modifications à y apporter « d'après le Conseil des bâtiments civils » qui en plus « émet le vœu que ce projet

soit complété par l'adjonction d'un plan général d'alignement du village ». Après cette lecture, les conseillers municipaux chargent « Monsieur le Maire de faire dresser » ce plan « par M. Jullian, agent voyer cantonal auteur du projet relatif à l'alignement des alentours de l'église ». Le maire approuve mais veut qu'au préalable, le conseil municipal « étudie avec l'agent voyer les alignements les plus urgents à exécuter afin de ne pas faire un plan trop grandiose qui entraînerait la commune dans des dépenses considérables... ».

- Abandon du plan

Les conseillers municipaux et M. Jullian ne doivent pas donner suite car en septembre 1857 le préfet « relance » la municipalité pour « fixer » le périmètre de ce plan général d'alignement. Le 13 septembre, après délibération, les conseillers municipaux décident « à l'unanimité » que le périmètre du plan en question « s'étendra de la Grande route de Grenade à la Garonne et du carrelot où sont les conduites des eaux du couvent de la trappe à l'église de Saint Exupère ». Rien ne se passe après ces précisions. M. Jullian n'est plus sollicité, il est même « dépossédé » du plan d'alignement autour de l'église que le maire et géomètre, Jean Rocolle, dresse lui-même. Et le 8 mai 1864 le conseil municipal « ajourne pour cause d'insuffisance de fonds la question relative à la rédaction d'un plan général d'alignement des rues et places publiques ». L'acquisition de maisons pour dégager l'église coûte cher.

Malgré cet abandon, cette municipalité de 1851 à 1864 a effectué de nombreuses modifications allant dans l'esprit de ce plan d'alignement. Voici quelques exemples : pour élargir « le carrelot dit de Fonsorbes ou Malard trop étroit pour la circulation des charrettes, elle acquiert 13, 60 mètres carrés de la propriété du Sieur Tirul évalués à 15,36 francs » ; les Trappistines lui vendent, le 8 avril 1854, un terrain « pour redresser le chemin vicinal numéro 1 de Blagnac à Toulouse » et passent l'acte chez M^e Dondet, notaire à Toulouse ; pour « rectification des alignements de la rue de l'Oratoire et du chemin de la Croix Blanche », M. Marceillac lui cède 67,71 mètres carrés au prix de 83,64 francs... Parfois comme en 1857, l'inverse se produit : « Madame Dadé veuve Daroles veut construire chemin Barrieu une avancée sur la voie publique de 1,60 mètre de large en alignement de celui d'une autre bâtisse ». Elle demande que la commune « lui concède le terrain nécessaire ». Les conseillers municipaux le lui accordent car ils considèrent que « le chemin est assez large pour que la pétitionnaire fasse cet alignement qui régularise d'ailleurs les lieux dans cette partie ». Mais, d'abord « ils font procéder à l'arpentement et à l'estimation du terrain à vendre par un homme de l'art ». Dans tous les cas, il peut s'écouler plusieurs mois entre la décision concernant un projet et sa réalisation puisqu'il faut attendre l'approbation du préfet.

Le 14 septembre 1865, M. Pierre Debax devient le nouveau maire. Il admet que six chemins vicinaux sur les sept ont été bien entretenus et redressés par son prédécesseur, par contre celui qui « part du pont du Touch, traverse le village, passe à Carrière, le Rieu et arrive à Beauzelle a besoin de réparations indispensables dans la partie de Carrière à Beauzelle et d'un pont sur le ruisseau du Rieu ».

- Réalisation du plan

La préoccupation principale de la municipalité conduite par Jean Rocolle a été le dégagement de l'église (non terminé à la fin de son mandat), celle de P. Debax va être la construction d'une mairie-école (inaugurée par son successeur, Prosper Ferradou). Pourtant, dès novembre 1865, ce maire met à l'ordre du jour la question « du plan général d'alignement » et énumère ses avantages.

En ce moment, dit-il, « l'administration se trouve fort embarrassée pour borner les divers propriétaires qui demandent l'autorisation de construire ou de se clôturer car de nombreuses irrégularités existent sur les voies publiques non encore bâties ». Avec le plan,

immédiatement tous sauront où se placent les limites et ainsi les contestations disparaîtront. Surtout, ajoute-t-il, « la commune épargnera des sommes énormes qu'elle ne pourrait d'ailleurs faire, si elle voulait en peu d'années faire redresser et élargir tant de rues tortueuses ou étroites qui existent dans le village ». Ensuite, le maire parie sur l'avenir, ce qui ne coûte rien, du moins pour le moment : « Tandis qu'avec le temps et au fur et à mesure que les propriétaires reconstruiront les murs de façades tombant en ruines, la commune n'aura qu'à leur payer la valeur du sol d'après le tracé du plan ». Ainsi « un jour la postérité verra les rues du village élargies et redressées d'une manière convenable et à peu de frais ».



Plan de 1867-68

Les conseillers municipaux convaincus par ces arguments « autorisent le maire à faire le choix d'un homme de l'art capable d'exécuter ce plan et d'évaluer le coût de ses honoraires ». Ils délimitent le plan « borné au levant par le canal du moulin des Sieurs Richou, du midi par l'avenue du pont suspendu... jusqu'à la route de Grenade, du couchant par cette dernière route et du nord par le chemin de Carrière, la côte qui porte ce nom, le chemin des Prés, celui de Barrieu, la partie de la rue Saint Exupère jusqu'au carrelot appelé des Ramiers et enfin ce carrelot jusqu'au sus dit canal du moulin ».

Le 24 décembre suivant, le maire avertit son conseil municipal « qu'il a confié la confection du plan général d'alignement à M. Bayard, géomètre à Muret » et que celui-ci « demande une somme de sept cents francs tant pour ses horaires que pour tous les frais ».

concernant ce plan ». Les conseillers « considérant que ce géomètre possède toutes les connaissances nécessaires pour l'exécution du plan et que la somme demandée paraît juste » ouvrent un crédit de 700 francs sur les fonds libres.

Il ne reste plus qu'à attendre. C'est ce qui est recommandé en février 1866 « aux trente-trois habitants qui sollicitent la construction d'une passerelle en bois destinée à faire communiquer le quartier des Placettes avec l'île de Blagnac ». Le conseil municipal reconnaît cette demande fondée mais ne veut rien entreprendre « avant l'exécution d'un nouveau plan d'alignement qui va se dresser sans retard ».

Le 25 mai 1867, M. Bayard présente au conseil municipal qui l'accepte, sa version du plan d'alignement. Le 22 mars 1868, le projet revient de la préfecture avec les observations du Conseil des bâtiments civils. Celui-ci préconise de :

- « 1) À la rue de la Sarrazinière garder l'alignement pour les numéros 13 et 15
- 2) Bien maintenir l'alignement dans le chemin vicinal numéro 3 de Blagnac à Beauzelle
- 3) Prolonger les deux rues latérales à l'église, l'une jusqu'à la place d'Armes (place Jean Rivet actuelle) qui domine la plaine de la Garonne, l'autre face à la mairie actuelle
- 4) Dans le moulon situé au sud de l'église, porter la largeur de la rue à 7 mètres et placer le monument principal de la commune au milieu de la place projetée
- 5) Élargir la rue Maubec en démolissant toutes les façades des numéros pairs et profiter de cette circonstance pour lui donner une largeur de 4 mètres, il en est de même pour les rues Mondy, Saint Jacques et Mathaly qui aboutissent au quai projeté ».

M. Bayard tient compte de ces remarques et propose sa deuxième version le 13 avril 1868, approuvée par le préfet le 27 décembre suivant. Dans les deux projets, il souhaite par souci de salubrité et « pour donner plus d'air et d'espace aux impasses qui se trouvent entre la Grande Rue et la berge, la réalisation d'un quai de 5 mètres de large le long des façades des maisons présentes ou à construire et de l'escarpement donnant sur le Ramier » (4). Cette proposition qui, tout d'abord, séduit les conseillers municipaux, ne verra jamais le jour car d'un coût trop élevé (59 000 francs) au moment où la municipalité emploie ses ressources au dégagement de l'église et à la construction de la mairie école.

Un « document » supplémentaire accompagne ce plan. Il donne le nom de toutes les rues de la partie agglomérée et celui des habitants listés voie par voie. La longue « Grande rue Saint Exupère » est la plus peuplée : 28 personnes côté impair, 29 côté pair ; vient ensuite la « Grande rue du village » où habitent Jean Rocolle, géomètre, 23 individus côté impair et 24 côté pair. La mairie existe encore dans cette rue, elle aurait débouché sur « le quai projeté au levant du village ». Celle en construction s'élève « rue de l'Oratoire » nouvellement baptisée « rue de la mairie ». Pierre Debax a son domicile au coin du « Boulevard du Sud » de la « Grande rue du vieux moulin ou des Placettes » et de la « rue du couvent ou des anciennes casernes »...

Le plan d'alignement, comme le cadastre parcellaire, montre le village à une date donnée. Bien sûr, ils diffèrent à cause des modifications apportées durant les années qui les séparent. Notamment en 1868, de larges boulevards entourent le bourg et remplacent les remparts. Dans les années suivantes, comme l'avait prévu Pierre Debax, l'aspect du village s'améliorera avec la rénovation des façades pour laquelle le propriétaire recevra une indemnité.

Très utile aux contemporains pour bien délimiter leurs propriétés, ce plan général d'alignement est d'autant plus précieux aujourd'hui qu'il reste d'actualité presque jusqu'aux années 1950 avant les grands changements dus à la croissance démographique.



*les deux changements qui ont suivi
rapidement - fin XIX^e
et début du XX^e :
l'école de filles
place Jeanne Hérisson
et le tramway devant l'église*

NOTES

- 1) Revue BQH numéro 46 : l'article de Christiane Combelles
- 2) Revue BQH numéro 31 sur Layrac
- 3) Revue BQH numéro 44 : l'article « une place devant l'église »
- 4) Revue BQH numéro 18 : l'article de Pierre Weidknet (ancien professeur à l'école d'Architecture de Toulouse) sur ce projet abandonné

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives municipales de Blagnac
Série D : 1D19, 1D20, 1D21, 1D22
Série G : 1G21, 2G22
Plan parcellaire de 1809
Plan d'alignement 1867-1868

Recherches sur Internet

legifrance.gouv.fr : lois des 15 et 16 septembre 1807

persée.fr : - Histoire du cadastre

- Propriété, intérêt public, urbanisme après la Révolution ROUCAYOLO

(Marcel) 1989



La revue spéciale
GOUVERNER BLAGNAC
du Moyen âge à nos jours
est disponible dans vos kiosques